



Parcours Jeunes Vetetistes

REGLEMENT

Article 1 : Lieu et date

La manifestation se déroulera le Samedi 25 février 2017 pour le parcours jeune vetetiste (11 ans -16 ans dans l'année), sur la commune d'Arcachon (33120) LYCEE GRAND AIR, avenue du Docteur Lorentz Monod.

Article 2 A : Course Jeunes Vététistes : 11/16ans

Nous ouvrons la compétition aux Jeunes Vététistes de 11/16 ans en duo et en individuel (hommes, femmes, mixtes) : catégorie du règlement UFOLEP. Le temps de course peut varier suivant l'âge du jeune vetetiste. (celle ci dure au total 1 heure, temps du premier au classement scratch).

11-12 ans: (par rapport règlement UFOLEP) peuvent faire l'épreuve seulement par équipe de deux
A partir de 13 ans, ils peuvent faire l'épreuve en individuel ou duo

Cette épreuve compte pour le challenge UFOLEP endurance Gironde. Seront classé seulement les équipes dont le duo est en possession d'une licence UFOLEP VTT compétition (code 26014)

Règlement épreuve VTT à retrouver sur : <http://www.ufolep-cyclisme.org>

L'épreuve se déroulera sur une partie du circuit de l'épreuve adulte.

Le départ sera donné le samedi 25 Février 2017 à 14h30.

L'organisation se réserve le droit de différer l'horaire de départ en fonction des conditions particulières (climatiques ou autres...). Les vélos utilisés devront être de type vélos tout terrain en bon état de fonctionnement (freins, pneumatiques,...)

Cette épreuve compte pour le challenge UFOLEP endurance Gironde. Seront classé pour ce challenge, seulement les équipes dont le duo est en possession d'une licence UFOLEP VTT compétition et cycloport (code 26014 et 26012)

Sur cette épreuve, le nombre de participants est limité à 200 pilotes toutes catégories confondues.

Article 3 : Inscription et informations

Contacts et informations téléphoniques :

Mr SOVILLA Laurent : 06.26.97.56.43 (organisation)

Mr VENTRE Eric : 06.66.26.91.58 et Mr SALÛN Laurent: 06.62.53.57.83 (inscription)

+



Mail : 3heuresvttarcachon@gmail.com

Site web : www.ocean-oxygene.fr

Dossiers d'inscription :

- 8 euros pour les équipes jeunes 11/16ans,
- 4 euros jeunes vététiste individuel

Le règlement des inscriptions est effectuée sur le site de vélo 101 : <http://www.velo101.com/>.
Ensuite envoyer par mail:

- soit la copie de la licence compétition (FFC, UFOLEP R26014,R26012,R26022, FFTRI) en cours de validité

- soit un certificat médical, pour les non-licenciés, les licenciés VTT rando ufolep R29046, et les licenciés FFCT de **non contre-indication à la pratique du VTT en compétition de moins de un an.**

Il est obligatoire de fournir une Attestation Parentale pour les mineurs qui ne possèdent pas de licences vélo compétitions.

Pour les licences UFOLEP rando R29046 : pas de certificat médical: Ils peuvent participer mais ne seront pas chronomètres.

- **Clôture des dossards et inscription sur place 30 minutes avant le départ mais l'organisation se réserve le droit de ne pas prendre les inscriptions le jour de la compétition en fonction du nombre d'inscrit. Un note d'information sera diffusée sur les réseaux sociaux afin de signaler le nombre de places restantes. Sur Place le tarif est majoré de 2 euros pour chaque catégorie.**

Les adresses mails communiquées par les participants sont destinés seulement pour envoyer les informations de la compétition.

Néanmoins, Ocean-Oxygene communiquera l'adresse électronique à certain partenaire, si le compétiteur accepte sur le bulletin d'inscription de communiquer son adresse mail.

Chaque inscrit accepte que l'organisation utiliser à des fins promotionnels toutes les images (photos, vidéos) réalisés par les médias et l'organisateur pendant la journée du samedi 25 février 2017.

Si le compétiteur ne veut pas diffuser son image, celui ci doit le préciser sur le bulletin d'inscription.

Le chronométrage sera effectuée avec un système de puce électronique. Un transpondeur sera remis le jour de l'épreuve à chaque participant. En échange, l'organisateur garde pour caution:

- soit la licence ou une pièce d'identité
- soit un chèque de caution d'une valeur de 20 euros par transpondeur.

Tout transpondeur perdu ou casse sera facturé au participant.

Article 4 : Parking et consignes sur le site:

Une aire de parking de 200 places sera à disposition à proximité du lieu de départ, au Lycée Grand Air, à compter de 7 h 00.

Les déchets des compétiteurs devront être mis dans des sacs poubelle, ces sacs devront être déposés dans des containers.

L'utilisation des barbecues est interdite sur le site.

Toute dégradation du site pourra entraîner des poursuites.

Article 5 : Prestations

L'organisation prend en charge le bon déroulement des épreuves.

Un speaker sera présent pour animer la journée.

Un système électronique de chronométrage sera mis à disposition par UFOLEP pour le classement.

Un Village exposant sera présent le samedi 25 février 2017.

Un stand vente sandwich et boisson permettra au public et participant de se restaurer.

L'organisation met à disposition un ravitaillement durant les 3 heures vtt et épreuve jeunes vététistes).

Un jet sera mis à disposition pour laver les VTT.

Des douches et des WC seront à disposition au gymnase du Lycée Grand Air.

Article 6 : Annulation ou interruption de l'épreuve

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation.

Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation.

Le classement sera établi à partir du dernier pointage relevé à l'heure de l'interruption.

En cas d'abandon du compétiteur ou de l'équipe, quelle que soit la raison, les frais engagés seront conservés par l'organisation.

Article 7 : Assurance et sécurité

L'organisation informe les participants qu'il est obligatoire de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels.

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance couvrant la manifestation (assurance UFOLEP APAC) Pour la sécurité des participants, il est rappelé que le port du casque rigide attaché est obligatoire sur l'ensemble du parcours, durant l'entraînement et la compétition

Un poste de secours sera présent sur les lieux de la compétition, à la charge de l'organisateur.

Article 8 A: Consignes

Le classement sera fait sur le plus grand nombre de tours de 3 Km effectués en 1 heures de temps. (sur le premier de l'épreuve).

Article 8 B : Consignes épreuve 11/16 ans

Les jeunes vététistes en relais de deux effectuent les épreuves sur une partie du circuit des adultes.

(les 11-12 ans : 25 minutes max: règlement UFOLEP)

En cas d'égalité sur le nombre de tours, le classement sera réalisé sur le meilleur temps effectué pour parcourir la totalité des tours en question.

Tout tour commencé devra être terminé.

Le parcours sera matérialisé par des points remarquables tels que de la rubalise et de la signalisation de directions.

Le samedi 25 février 2017, le parcours sera ouvert aux reconnaissances à pieds ou en VTT à partir de 12h 00 jusqu'au briefing de la course des jeunes vététistes.

Le Briefing est à 14h15

Le départ se fera sur la zone d'arrivée et de départ.

Le nombre de relais entre chaque participant reste libre.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

Les relais s'effectuent seulement dans la zone prévue à cet effet, au risque d'une exclusion.

Le parcours doit être effectué en entier même en cas de panne pour être comptabilisé comme tour complet.

Seule l'assistance mécanique entre participants sera autorisée sur le parcours.

Toute tricherie constatée (coupes de parcours, assistances extérieures, comportements anti-sportifs ou dangereux, deux membres de la même équipe sur le parcours) entraînera l'exclusion de l'équipe ou du compétiteur.

Les participants et l'organisation acceptent que leur image soit utilisée sur tout support sans contre partie (rappel sur le paragraphe dossier inscription)

Article 9 : Classements et prix

Classement jeunes vététistes 11/16ans :

Seront récompensés :

-Les trois premières de chaque catégorie.

La remise des récompenses se fera au gymnase du Lycée Grand Air à la fin de épreuves. Présence du coureur obligatoire pour recevoir son lot.



Article 10 : Vol et dégradation

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenus avant, pendant et après l'épreuve.

Chaque coureur est responsable de l'ensemble de son matériel.

Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve, entraînant des dégradations de son matériel, ne pourra entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisation.

Article 11 : Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 25 février 2017.

Article 12 :

Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage (loi et règlement en vigueur, article L230-1 et suivants du code du sport). Les contrôles peuvent être effectués à tout moment durant la manifestation afin d'assurer la parfaite condition de régularité de course. Des contrôles pourront être effectués à l'arrivée sur des concurrents désignés par l'UFOLEP.

Article 12 : Acceptation du présent règlement

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est pris en compte par l'organisation. Tout inscription réglée sur le site (www.velo101.com) ne sera pas remboursé, sauf cas de force majeure.

*Catégories d'âges et années de naissance en UFOLEP pour 2017

Catégorie Age au 31/12/2016 Années de naissance

Féminines - Benjamins	11 à 12 ans	2005 à 2006
Féminines - Minimes	13 à 14 ans	2003 à 2004
Féminines - Cadettes	15 à 16 ans	2001 à 2002
Féminines - Juniors	17 à 18 ans	1999 à 2000

Masculins - Benjamins	11 à 12 ans	2005 à 2006
Masculins - Minimes	13 à 14 ans	2003 à 2004
Masculins - Cadets	15 à 16 ans	2001 à 2002
Masculins - Juniors	17 à 18 ans	1999 à 2000